Case FRC 13

A M. ROLLAND
DE LA PLATIÈRE,
SUR SA LETTRE AU ROI.

Paris, ce 19 Juillet 1792.

J'AI été vivement surpris, Monsieur, de la publicité de votre lettre. Je croyais qu'un ministre que l'on nomme *vertueux*, aimant le bien pour le bien même, se serait contenté de le faire en secret : je croyais qu'ayant satisfait au mouvement de votre conscience dont vous parlez tant, vous vous seriez retiré du ministère sans esclandre, pour pratiquer cette philosophie douce qui faisait dire à Horace : *beatus ille qui procul negotiis, ect.*

Mais je m'abusais, car il paraît que vous avez répandu votre lettre pour faire encore parler de vous après votre mort.

Me pardonnerez-vous, Monsieur, je vais examiner la valeur de vos raisonnemens : votre vol n'est pas si haut que l'on ne puisse y atteindre, et j'ai lu trop patiemment les prétendues vérités que vous écrivez au Roi, pour

MdW73

que vous n'usiez pas du même procédé à mon égard.

Honoré, dites-vous, *de la confiance de V. M.* D'abord, permettez-moi de nier ce fait. Vous savez vous-même, que si vous êtes parvenu jusqu'au ministère, vous y avez été soulevé, exhaussé, porté enfin, par une faction toute puissante maintenant, mais dont le règne ne peut être de longue durée, parce que la mesure des iniquités se comble. Le Roi a donc été forcé de se servir de vous ; il a cédé à l'empire des circonstances. Vous étiez donc *honoré* de la confiance des Jacobins, et non pas de celle du Roi. *Honoré !* Ne serait-ce pas ici le cas de dire : où l'honneur va-t-il se placer !

Vous continuez. *Placé dans un poste où je vous dois la vérité, j'oserai vous la dire toute antière.* Vous oserez ! D'honneur, vous donnez à cette démarche plus de prix qu'elle ne vaut. Vous savez bien, Monsieur, que le courage consiste à s'exposer à des dangers. Ainsi à l'époque où l'assemblée constituante fut investie de troupes, où des satellites armés auraient au moindre signal exécuté la volonté du Prince ; au moment où cette volonté du monarque existait encore ; au moment où Mirabeau écrivait au Roi cette adresse à jamais célèbre : « Sire, que veut dire cet apareil menaçant ? Où sont les ennemis de l'Etat et les vôtres qu'il faut subjuguer ? Où sont les rébelles et les ligueurs qu'il faut réduire » ? . . . . En ce moment, Monsieur, Mirabeau déploya toute l'énergie de son caractère ; il fit voir un grand courage : car

était-il sûr alors que la nation remportât l'avantage ? Et si la cour avait réussi dans ses projets, serait-ce au Panthéon que reposeraient les cendres de ce grand homme ? Il était courageux à cette époque, parce qu'il y avait beaucoup à risquer. Mais aujourd'hui, pourriez-vous me dire ce que vous aviez à craindre en écrivant au Roi comme vous l'avez fait ?

M'alléguerez-vous les lettres de cachet, ou l'exclusion aux charges publiques distribuées par les Jacobins ? Vous saviez bien, M. Roland, que les premières n'existaient plus, graces à la Constitution, et que votre démarche était un titre de plus pour obtenir les secondes. Redoutiez-vous le renvoi du ministère ? Je ne peux le croire, et si vous voulez être de bonne foi, vous avouerez que vous étiez loin d'imaginer que l'on eût eu la force de vous chasser du conseil.

Voulez-vous à votre tour apprendre en quoi consiste le courage ? Il consiste, aujourd'hui, Monsieur, dans une ferme constance à résister aussi vigoureusement au côté droit de l'assemblée constituante, qu'à une certaine extrémité gauche de la législature actuelle ; il consiste à ne pas craindre, pour exécuter les loix, de s'exposer aux fureurs d'une classe que l'on égare ; il consiste à dire au peuple, que les Jacobins sont la cause de ses malheurs présens ; que des factieux déchirent le royaume, et que sous le masque du patriotisme, ils amènent l'anarchie, et cherchent à nourrir la division, avant-coureurs certains de la guerre civile

et du despotisme. Mais les bons citoyens se rallieront autour de la constitution ; ils anéantiront, pour la conserver, ces sociétés *populacieres*, qui l'étouffent dans leurs perfides embrassemens.

Quand vous parlez de la constitution que nous avons tous juré de défendre, vous ajoutez : « cependant la minorité, soutenue par » des espérances, a réuni tous ses efforts » pour emporter l'avantage ; de-là cette » lutte intestine contre les loix, cette anar- » chie dont gémissent les bons citoyens ». Ainsi, Monsieur, suivant vous, l'inexécution des loix vient entièrement de la résistence des *aristocrates*, qui sont restés dans l'intérieur du royaume. Vous conviendrez, Monsieur, que cette *vérité*, n'est point palpable.

Sont-ce les aristocrates qui ont assassiné le maire d'Etampes, à raison de son dévoument à la loi ? Sont-ce les aristocrates qui ont été prendre aux Jacobins la défense de ceux qui avaient commis cet assassinat ? Sont-ce les aristocrates qui traitent d'exagérations les atrocités sans nombre de Jourdan et de ses aides-de-camp ? Sont-ce les aristocrates qui, dans le midi de la France, ont fait incendier leurs châteaux ? Sont-ce les aristocrates, où les journalistes jacobins, qui ont répandu la méfiance contre les généraux de l'armée ? Ne sont-ce pas les Jacobins qui ont couvert d'applaudissemens le massacre de l'infortuné Dillon ? Non, Monsieur, non, vous ne croyez pas ce que vous dites.

Tout a son terme, dites-vous au Roi, *et celui de l'incertitude est enfin arrivé.* Ainsi,

Monsieur, vous voulez faire entendre qu'il est tems que le Roi se décide, ou à favoriser les émigrés, ou à se dévouer généreusement au triomphe de la constitution. Mais qu'a-t-il fait, je vous le demande, depuis l'acceptation de cette constitution ? N'a-t-il pas, d'après le vœu de la Nation, proposé la guerre que vous desiriez tant ? N'a-t-il pas sanctionné le décret qui déclare ses frères déchus de tous leurs droits à la couronne ? N'a-t-il pas signé celui concernant le sequestre des biens des émigrés ? N'a-t-il pas, depuis son acceptation, montré la ferme résolution de maintenir la constitution ? Et n'a-t-il pas enfin fait tous les tous les sacrifices personnels, qu'exigeait de lui son amour pour la prospérité nationale ?

« La *déclaration des droits* est devenue un » évangile politique ; et la constitution française, une religion pour laquelle le peuple » est prêt à périr. Aussi *le zèle* a-t-il été quelquefois jusqu'à suppléer à la loi ; et lorsque » celle-ci n'était pas assez réprimante pour » contenir les perturbateurs, les citoyens se » sont permis *de les punir eux-mêmes*. C'est » ainsi que des propriétés d'émigrés, ou des » personnes reconnues de leur parti, ont été » exposées aux ravages qu'inspirait la vengeance, etc. ». Comment un homme qui se targue de philosophie, peut-il applaudir au *zèle* qui porte à la vengeance ? Quelle immoralité !

« Il est évident . . . . . que le gouvernement » aura toute la force qui lui est nécessaire, » du moment où V. M. voulant absolument » le triomphe de cette constitution, soutien-

» dra le corps législatif de toute la puissance
» de l'exécution, ôtera tout prétexte aux in-
» quiétues du peuple, et tout espoir aux mé-
» contans ».

Ainsi vos lecteurs pourraient tirer de cette phrase, cette conséquence dangereuse : l'anarchie existe ; le gouvernement n'a point toute sa force ; donc le Roi donne quelque espoir aux mécontens. De quel espoir parlez-vous, dites-le moi je vous prie ? Est-ce celui de rétablir l'ordre en s'opposant à la licence ? Est-ce celui de rendre au commerce son activité, à l'artisan une heureuse tranquillité, aux loix une entière exécution, à l'armée la discipline nécessaire pour vaincre, aux Français la liberté qu'ils ont perdue presqu'aussitôt que conquise, puisqu'une société s'est hâtée d'exercer par-tout une impérieuse prépondérance ? Des *mécontens* qui nourriraient un tel espoir, auraient raison, Monsieur ; et vous ne nous ferez pas accroire que le parti des *aristocrates* est celui que la cour favorise : elle se fait détester, au contraire, parce qu'elle lui refuse les secours que leurs prosélytes en attendaient. Le bonheur du Roi n'est pour ceux-ci qu'un prétexte ; ils ne l'aiment pas plus que vous, Monsieur. Et quand vous nous parlez des *aristocrates*, vous savez bien que cette classe est peu nombreuse maintenant dans l'intérieur de l'empire ; que la majeure partie sent qu'il faut, pour sa propre conservation, le maintien de la constitution, *quelle qu'elle soit*. Vous savez bien qu'il n'existe réellement de partis puissans, que celui des démagogues outrés, et des contitu-

tionnels. Les premiers, ce sont les Jacobins, prêchent au nom de la loi son inexécution : les seconds, ne veulent que le retour à l'ordre tant désiré.

Vous trompez donc le peuple, Monsieur, en lui faisant entendre que le Roi n'aime pas, et ne peut aimer la constitution ! Il l'aime, Monsieur ; il la veut ; et cela d'autant mieux, que les Jacobins sont parvenus à le mettre dans une position mille fois pire que celle où le place la constitution.

Vous conseillez au Roi de sanctionner deux décrets importans, dites-vous, pour le salut de l'Etat. Vous me permettrez, d'abord, de ne pas croire ce que vous posez comme certain. Mais, sans eutrer en discussion, je suis votre phrase. « Le retard de leur sanction » inspire des défiances; s'il est prolongé, il causera des mécontentemens ; et je dois le dire, » dans l'effervescence actuelle des esprits, les » mécontentemens *peuvent mener à tout* ». Peuvent mener à tout !.... Vous ossz l'imprimer ... Ainsi vous donnez au peuple l'idée d'un crime que les Français sont incapables de commettre ; mais qui offre aux scélérats de nouvelles jouissances, et aux ambitieux un nouvel espoir !

Ah ! c'est assez vous répondre : la patience échappe à la fin. Allez, allez, Monsieur ; vous étiez bien digne de la confiance de vos commettans. Allez au Jacobins siéger parmi vos dignes partisans : retournez dans vos anciennes cotteries. Je vous laisse le témoignage de votre conscience, que vous emportez, dites-vous : je m'estimerais bien peu si je vous enlevais un pareil trésor.

J13

Comme vos défenseurs ne se font pas un scrupule de se jetter trente à la fois sur un seul individu, vous me permettrez de garder l'anonyme.

---

20 juin.

P. S. Eh bien ! Monsieur, vos vœux sont donc remplis ! Egarée par l'atrocité de vos principes, au mépris de la constitution, au mépris de l'autorité du département, qui défendait tout rassemblement armé, une troupe de malveillans s'est donc portée vers le château, pour exercer avec des piques le *paisible* droit de pétition ! Je ne sais quel génie bienfaisant a empêché le *crime* d'être consommé : mais qui peut nous répondre que les Jacobins, enhardis, ne deviennent plus scélérats encore ? Qui peut nous répondre que la municipalité, dépositaire de la force, et qui ne l'a point fait agir, ne se concerte bientôt elle-même avec les ennemis de l'Etat ? Tremblez, Monsieur, tremblez ... il n'est pas alors un bon citoyen qui ne se sentît le courage de délivrer le royaume du petit nombre de factieux qui se l'arrachent.